

Vos questions / nos réponses

Depistage

Par [Profil supprimé](#) Postée le 18/12/2012 20:18

Bonjour mon jeune fils de 14 ans et demi et élève de 3e a considérablement change de caractère depuis le rentrée... hélas tt ce que j'ai pu lire sur le sujet: faims irrépessibles, pupilles, dilatées, changement de caractère, comportement associable, etc se confirme

Je crains hélas qu'il ne se soit mis à consommer du cannabis drogue largement répandue au sein de l'établissement qu'il fréquente.

J'en viens au fait: est il possible de procéder à un dépistage en récupérant l'urine des toilettes (mélangée donc à de l'eau)? et quel laboratoire est susceptible de faire ce type d'analyse sur demande d'un particulier sans ordonnance?

J'ai bien essayé d'en parler calmement avec lui mais il nie toute consommation même lorsque je lui fait observer dans une glace à quel point ses pupilles sont dilatées en comparaison des miennes...

J'ai besoin de savoir pour pouvoir l'aider utilement si c'est la cas ou ne pas me laisser entrainer dans une parano sans objet en réalité...

Merci de votre aide et de vos conseils

car du côté de sa maman et de son frère c'est le déni total! J'attends avec impatience vos réponses. Marvic

Mise en ligne le 20/12/2012

Bonjour,

Le dépistage urinaire du cannabis peut se faire sans ordonnance, dans ce cas, les frais seront entièrement à votre charge. Il est possible également de demander à un médecin de prescrire un dépistage de drogue. Quoiqu'il en soit, le dépistage ne nous semble pas être la meilleure option dans le cadre d'une relation éducative. Face à cette situation, en effet, l'essentiel, n'est peut-être pas de le faire avouer ou de créer le flagrant délit par un dépistage, mais plutôt de comprendre ce que représentent ses changements de comportement et son éventuelle consommation de produits psychoactifs.

Etablir un dialogue vous aiderait sûrement à découvrir dans quel cadre s'effectue sa consommation, à quel moment, avec qui, s'il y a prise de risque ou instauration d'une dépendance par exemple. Ces éléments sont importants pour le soutenir dans les difficultés qu'il peut rencontrer, lui proposer un cadre sécurisant et

prévenir les risques qu'il pourrait encourir avec de telles conduites.

Nous comprenons la difficulté que vous rencontrez dans le dialogue avec votre fils. Et nous vous encourageons à trouver un soutien auprès d'un "*Point Accueil Ecoute Jeunes*" (PAEJ) ou d'une "*Maison des Adolescents*". Ces structures proposent un soutien aux parents et/ou aux jeunes en difficulté ou confrontés à des consommations de drogues ou d'alcool. Vous pourrez y trouver une écoute et des conseils auprès d'éducateurs spécialisés ou de psychologues. Les consultations y sont anonymes et gratuites. Vous trouverez l'adresse d'un PAEJ proche de chez vous ci-dessous.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

[Le SäS - Point Accueil Ecoute Jeunes- le 4 bis](#)

4 bis Cours des Alliés
35000 RENNES

Tél : 02 99 31 87 35

Site web : www.le4bis-ij.com

Consultat° jeunes consommateurs : Permanence de consultation jeunes de 12 à 25 ans : Tous les mercredis de 14h à 18h et jeudis de 14h à 16h avec ou sans rendez-vous.

[Voir la fiche détaillée](#)